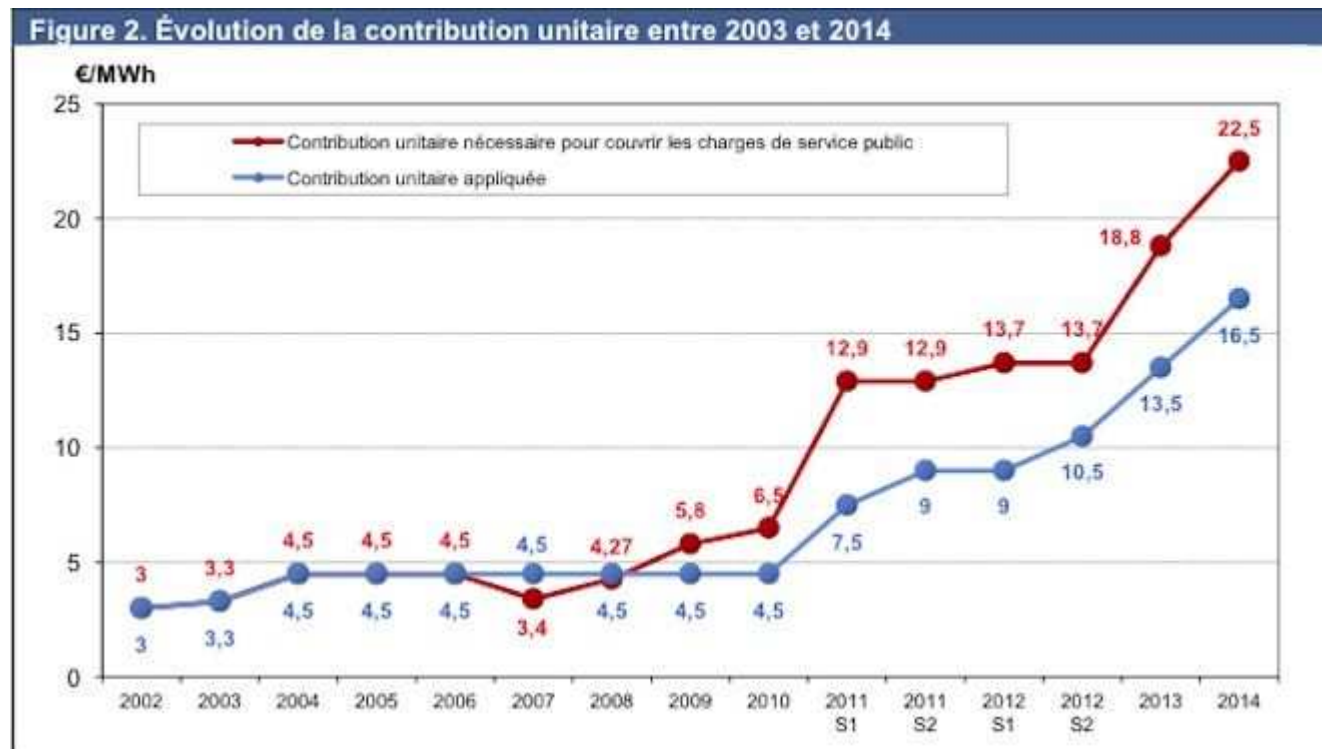


Énergies renouvelables : la Commission de régulation de l'énergie veut généraliser les appels d'offres

le 22/04/2014



La contribution au service public de l'électricité (CSPE) a beaucoup augmenté ces dernières années, mais sans pour autant compenser la différence avec les prix de marché. (document Cre)

La Commission de régulation de l'énergie (Cre) veut généraliser le système de l'appel d'offres, en vigueur dans l'éolien en mer, à l'éolien terrestre.

Dans un rapport sur les coûts et rentabilité des énergies renouvelables en France métropolitaine, qui porte aussi sur le solaire et la biomasse, la Cre estime que le système actuel, avec un tarif de revente aux distributeurs d'électricité garanti pour 15 à 20 ans, « **peut parfois conduire à des rentabilités très significatives pour les actionnaires** », voire « **excessives** » dans les meilleures conditions de vent.

Estimant que l'éolien terrestre est mature et peut réduire ses coûts, le régulateur recommande donc de préférer les appels d'offres pour limiter la croissance de la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Cette taxe payée par les consommateurs, qui compense la différence avec les prix de marché, aura, pour le seul soutien aux énergies renouvelables (éolienne, solaire et biomasse), un coût de 3,19 milliards d'euros en 2014 (sur 6,186 milliards pour le total de la CSPE).

Le Syndicat des énergies renouvelables (Ser) a précisé que l'analyse de la Cre portait sur les parcs éoliens mis en service avant 2013, et que les coûts d'investissement ne diminuent pas à cause, en particulier, du « **renchérissement des coûts de raccordement** » et d'une fiscalité « **relativement lourde et croissante** ».

Quant à l'association France énergie éolienne, elle « **s'étonne des conclusions de cette étude, d'autant que pour le seul appel d'offres éolien terrestre lancé en France, 10 % de la capacité prévue a été effectivement installée** ».

Son président, Frédéric Lanoë, estime l'appel d'offres « **adapté pour l'éolien offshore car les projets sont considérables et le prix mal connu** ». Mais précise que pour l'éolien terrestre, c'est l'inverse, les appels d'offres « **déstabiliseraient tout le système au moment même où la filière repart** ». Il propose un système par paliers, en fonction des gisements de vent.